

FCP SMART CROISSANCE

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2016

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par le conseil d'administration de la société de gestion SMART ASSET MANAGEMENT , nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du FCP SMART CROISSANCE arrêtés au 31 décembre 2016, comprenant le bilan faisant ressortir un total actif de **208 206** dinars, ainsi que le compte de résultat faisant ressortir des sommes distribuables négatives de **10 198** dinars, et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date faisant apparaître un actif net de **200658** dinars, pour **2 016** parts, aboutissant à une valeur liquidative par action de **99,533** dinars, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du gestionnaire pour les états financiers

Le gestionnaire du FCP SMART CROISSANCE est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie ainsi que de la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'il juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité du commissaire aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à cette évaluation, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du FCPSMART CROISSANCE au 31 décembre 2016, ainsi que de la performance financière pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Vérifications spécifiques

Sans remettre en cause notre opinion, nous attirons votre attention sur les points suivants :

- Au cours de l'exercice 2016, la composition de l'actif du FCP SMART CROISSANCE n'a pas respecté de manière permanente le taux de 80% d'emploi des actifs en valeurs mobilières préconisé par le décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 relatif à la composition du portefeuille des organismes de placement collectif. Cette situation n'a pas été régularisée au 31 décembre 2016.
- Au cours de l'exercice 2016, la composition de l'actif du FCP SMART CROISSANCE n'a pas respecté de manière permanente le taux de 20% d'emploi des actifs en liquidités et quasi-liquidités préconisé par le décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 relatif à la composition du portefeuille des organismes de placement collectif. Cette situation n'a pas été régularisée au 31 décembre 2016.
- Au cours de l'exercice 2016, la composition de l'actif de FCP SMART CROISSANCE n'a pas respecté de manière permanente le taux maximum de 10% d'emploi des actifs en des titres émis par un même émetteur prévu par l'article 29 du code des organismes de placement collectif.

A compter de Novembre 2014, le fonds a modifié ses orientations de placement sur décision du Conseil d'Administration de sa société de gestion réuni en date du 7 novembre 2014. Le CMF a accordé son visa pour la mise à jour du prospectus à compter du 21 décembre 2015.

Conformément à la loi 2001-83 du 24 Juillet 2001, nous avons procédé à la vérification du rapport sur la gestion du fonds et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance des informations d'ordre comptable données dans le rapport avec les états financiers.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre audit, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis, le 12 avril 2017

Le Commissaire aux Comptes :

Cabinet MS Louzir

Mohamed LOUZIR

BILAN ARRETE AU 31.12.2016**(Montants exprimés en dinars)**

ACTIF	Notes	31/12/2016	31/12/2015
Portefeuille-titres	AC.1	140 894	255 461
Actions et droits rattachés		133 368	255 461
Titres OPCVM		7 526	0
Placements monétaires et disponibilités	AC.2	60 805	90 534
Placements monétaires		0	21 108
Disponibilités		60 805	69 425
Créances d'exploitation	AC.3	6 507	1 423
TOTAL ACTIF		208 206	347 418
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	PA.1	2 614	2 904
Autres créditeurs divers	PA.2	4 934	4 470
TOTAL PASSIF		7 548	7 374
ACTIF NET			
Capital	CP.1	218 939	354 161
Sommes distribuables	CP.2	-18 281	-14 116
Sommes distribuables des exercices antérieurs		-8 083	-8 575
Sommes distribuables de l'exercice		-10 198	-5 542
ACTIF NET		200 658	340 045
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		208 206	347 418

ETAT DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2016

(Montants exprimés en dinars)

	Note	Exercice clos le 31 décembre 2016	Exercice clos le 31 décembre 2015
Revenus du portefeuille-titres	PR.1	5 184	10 584
Dividendes		5 184	10 584
Revenus des placements monétaires	PR.2	1 247	427
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		6 431	11 011
Charges de gestion des placements	CH.1	-10 582	-12 655
REVENU NET DES PLACEMENTS		-4 151	-1 644
Autres charges	CH.2	-4 954	-3 331
RESULTAT D'EXPLOITATION		-9 105	-4 974
Régularisation du résultat d'exploitation		-1 093	-567
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		-10 198	-5 542
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		1 093	567
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		7 456	-22 865
Plus ou moins-values réalisées sur cessions de titres		15 436	-4 020
Frais de négociation de titres		-1 693	-524
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		12 094	-32 383

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET DE L'EXERCICE 2016

(Montants exprimés en dinars)

	Exercice clos le 31 décembre 2016	Exercice clos le 31 décembre 2015
<u>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>	<u>12 094</u>	<u>-32 383</u>
Résultat d'exploitation	-9 105	-4 974
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	7 456	-22 865
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	15 436	-4 020
Frais de négociation de titres	-1 693	-524
<u>DISTRIBUTION DE DIVIDENDE</u>	0	0
<u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>	<u>-151 481</u>	<u>-141171</u>
Souscriptions		
- Capital	5 131	0
- Régularisation des sommes non distribuables	309	0
- Régularisation des sommes distribuables	-370	0
Rachats		
- Capital	-156 568	-148257
- Régularisation des sommes non distribuables	-5 293	4 167
- Régularisation des sommes distribuables	5 310	2 802
- Droit de sortie	0	117
<u>VARIATION DE L'ACTIF NET</u>	<u>-139 387</u>	<u>-173553</u>
ACTIF NET		
En début de l'Exercice	340 045	513 598
En fin de de l'Exercice	200 658	340 045
NOMBRE DE PARTS		
En début de l'Exercice	3 522	4 906
En fin de de l'Exercice	2 016	3 522
VALEUR LIQUIDATIVE	99,533	96,549
TAUX DE RENDEMENT	3,09%	-7,77%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ARRETEES AU 31/12/2016
(Exprimées en dinars)

I. PRESENTATION DU FOND :

FCP SMART CROISSANCE (initialement dénommé FCP SAFA) est un Fonds Commun de Placement mixte régi par le code des OPC promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001 tel que modifié et complété par les textes subséquents et ses textes d'application. Il a été agréé par le Conseil du Marché Financier le 28 Juillet 2010 sous le n° 28/2010. Il a été constitué le 18 Mai 2011. Sa durée de vie est de 99 ans. La date d'ouverture des souscriptions au public a été fixée au 27 Mai 2011.

La gestion du fond est assurée par la société de gestion SMART ASSET MANAGEMENT. Le dépositaire est AMEN BANK. La distribution des parts du fond est assurée par la société de gestion SMART ASSET MANAGEMENT.

La société de gestion SMART ASSET MANAGEMENT et en sa qualité de gestionnaire, a obtenu l'agrément du CMF n°65-2014 du 23 décembre 2014 pour le changement de la dénomination dudit FCP de FCP SAFA à FCP SMART CROISSANCE suite à la modification de ses orientations de placement. Cette modification est entrée en vigueur le 30 Décembre 2015.

En outre, le mode d'affectation des résultats a été modifié de distribution à capitalisation. Par conséquent, les sommes distribuables ne seront plus distribuées et seront intégralement capitalisées et ce, à partir de l'exercice 2015.

II. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2016 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes comptables tunisiennes 16, 17 et 18 relatives aux OPCVM.

III. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

III.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilés sont pris en compte au résultat à la date de détachement du coupon.

Les revenus des placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

III.2. Evaluation du portefeuille titre

a- Evaluation des actions

Les actions admises à la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis sont évaluées à leur valeur de marché. La valeur de marché correspond au cours moyen pondéré au 31/12/2016, ou à la date antérieure la plus récente. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

b- Evaluation des droits attachés aux actions

Ces droits sont évalués conformément aux règles d'évaluation des actions, c'est à dire à la valeur de marché.

c- Evaluation des titres OPCVM :

Les titres d'OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative au 31/12/2016. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

d- Evaluation des Placements Monétaires :

Les placements monétaires sont évalués à leurs prix d'acquisition

III.3. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

IV. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

AC.1 Portefeuille titres

Le solde de la rubrique « portefeuille titre » s'élève au 31/12/2016 à 140 894 dinars. Elle se détaille comme suit :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2016	% Actif
<u>Titres OPCVM</u>	-	8 069	7 526	3,61%
FCP SMART EQUILIBRE	80	8 069	7 526	3,61%
<u>Actions & droits rattachés</u>		141 694	133 368	64,06%
AIR LIQUIDE	36	8 721	4 928	2,37%
CEREALIS	500	1 720	2 566	1,23%
EURO-CYCLES	440	8 682	17 997	8,64%
MAGASIN GENERAL	600	15 283	14 964	7,19%
SAH	700	8 260	9 491	4,56%
SFBT	1 000	19 588	18 981	9,12%
SOMOCER	8 000	13 832	11 816	5,68%
SOPAT	5 000	6 750	6 020	2,89%
SOTUVER	842	4 821	3 169	1,52%
TELNET	5 600	21 687	19 847	9,53%
TPR	6 419	26 354	18 166	8,72%
UNIMED	534	5 996	5 423	2,60%
TOTAL		149 763	140 894	67,67%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres" se présentent comme suit :

	Coût d'acquisition	Intérêts courus nets	Plus (moins) values latentes	Valeur au 31 décembre 2016	Plus (moins) values réalisées
Soldes du départ	271 787	-	-16 325	255 461	
Acquisitions de l'exercice					
Actions	377 009			377 009	
Titres OPCVM	14 121			14 121	
Cessions de l'exercice					
Actions	-507 102			-507 102	15 436
Titres OPCVM	-6 052			-6 052	
Variation des plus ou moins-value latentes					
Actions			8 000	8 000	
Titres OPCVM			-543	-543	
Variation des intérêts courus					
				-	
Soldes au 31 décembre 2016	149 763	-	-8 869	140 894	15 436

AC.2 Placements monétaires et disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2016 à 60 805 DT et se détaille comme suit:

Placements monétaires et disponibilités	Valeur au	%	Valeur au	%
	31/12/2016	Actif net	31/12/2015	Actif net
Comptes courant AMEN BANK	60 805	30,30	69 425	19,98%
Placements monétaires - Dépôts à vue auprès de la Zitouna Bank	0	0%	21 108	6,08%
Total général	60 805	30,30%	90534	26,06%

AC.3 Créances d'exploitation :

Les créances d'exploitation s'élève au 31 décembre 2016 à 6 507 dinars et se composent exclusivement des montants à recevoir au titre des opérations de vente des titres GIF, TELNET et UNIMED réalisées en date du 30 décembre 2016. Les créances d'exploitation représentent 3,13% de l'actif total du FCP.

PA.1 Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2016 à : 2 614 DT et s'analyse comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015
Rémunération du gestionnaire	1 023	1 429
Rémunération du dépositaire	1 591	1 475
Total	2 614	2 904

PA.2 Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2016 à : 4 934 DT et se détaille comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015
Redevance CMF	20	69
Honoraires commissaire aux comptes	3 009	1 730
Etat, retenue à la source sur commissions	222	885
Achat titres à payer	1 638	1 786
Retenue à la source à opérer sur DAV	45	0
Total	4 934	4 470

CP.1 Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de la période allant du 01/01/2016 au 31 décembre 2016, se détaillent ainsi :

Capital au 01-01-2016	
Montant	354 161
Nombre de parts émises	3 522
Nombre de copropriétaires	13
Souscriptions réalisées	
Montant	5 131
Nombre de parts émises	51
Nombre de copropriétaires nouveaux	0
Rachats effectués	
Montant	(156 568)
Nombre de parts rachetées	(1 557)
Nombre de copropriétaires sortants	0
Autres mouvements	
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	7 456
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	15 436
Frais de négociation de titres	(1 693)
Régularisation des sommes non distribuables	(4 984)
Capital au 31-12-2016	
Montant	218 939
Nombre de parts	2 016
Nombre de copropriétaires	13

CP.2 Sommes distribuables

Les sommes distribuables s'élèvent à -18 281 dinars et se détaillent comme suit :

Sommes distribuables	Au 31/12/2016	Au 31/12/2015
Somme distribuable des exercices antérieurs	-8 083	-8 575
Somme distribuable de l'exercice	-10 198	-5 542
Total	-18 281	-14 116

PR.1 Revenus du portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 à : 5 184 dinars contre 10 584 dinars au 31/12/2015. Il est composé uniquement par des dividendes sur des actions admises à la côte.

PR.2 Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2016 à : 1 247 DT et représente les intérêts du placement bancaire :

	31/12/2016	31/12/2015
Intérêts des dépôts à vue Amen Bank	1 247	0
Revenu des placements monétaires Bank Zitouna	0	427
TOTAL	1 247	427

CH.1 Charges de gestion des placements

La gestion du "FCP SMART CROISSANCE" est confiée à la société "SMART ASSET MANAGEMENT". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative, commerciale, comptable et financière du Fonds. En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1,5% hors taxe de l'actif employé en actions cotés et 1% hors taxes du reste de l'actif.

En outre, il est prévu de distribuer au gestionnaire, s'il y'a lieu, une commission de surperformance au cas où le Fonds réaliserait, un rendement supérieur à 6% l'an. Cette commission de surperformance est calculée, après déduction de tous les frais et les commissions, sur la base de 10% HT de la différence entre le taux de rendement réalisé et le taux de 6%. Le règlement effectif de ladite commission se fait à la clôture de chaque exercice comptable.

La société "AMEN BANK", assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contrepartie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,15% HT de l'actif net avec un minimum annuel de 5.000 dinars HT applicable dès la 3ème année.

Au titre de l'exercice 2016, les charges de gestion des placements se sont élevées à 10 582 dinars et se détaillent comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015
Rémunération du gestionnaire	4 564	6 768
Rémunération du dépositaire	6 018	5 887
TOTAL	10 582	12 655

CH.2 Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 31 décembre 2016 à : 4 954 DT et se détaillent comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015
Redevance CMF	281	412
Honoraires Commissaire aux comptes	4 304	2 589
Commissions bancaires	60	169
RS/ Int sur DAV	44	106
RS/ Int DAV courus	205	-21
Impôts taxes et Versements Assimilés	60	75
Total	4 954	3 331

V. Autres informations :

Données par part	Du 01/01/2016 au 31/12/2016	Du 01/01/2015 au 31/12/2015	Du 01/01/2014 au 31/12/2014	Du 01/01/2013 au 31/12/2013	Du 01/01/2012 au 31/12/2012
Revenus des placements	3,190	3,126	3,784	2,920	1,877
Charges de gestion des placements	-5,249	-3,593	-3,361	-2,476	-2,010
Revenu net des placements	-2,059	-0,467	0,423	0,444	-0,133
Autres charges	-2,457	-0,946	-0,633	-0,524	-0,459
Résultat d'exploitation (1)	-4,516	-1,412	-0,211	-0,080	-0,593
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,543	-0,161	0,009	-0,055	-0,544
Sommes distribuables de L'exercice	-5,059	-1,573	-0,202	-0,135	-1,136
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	0,543	0,161	-0,009	0,055	0,544
Variation des plus ou moins-values potentielles /Titres	3,699	-6,492	7,558	-4,421	-0,987
Plus (ou moins) Values réalisées	7,657	-1,141	-4,858	-6,200	5,392

sur cession de titres					
Frais de négociation de titres	-0,840	-0,149	-0,091	-0,151	-0,182
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	10,516	-7,782	2,609	-10,772	4,223
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	5,999	-9,194	2,398	-10,853	3,631
Droits de sortie	0,000	0,033	0,188	0,170	0,467
Résultat non distribuable de l'exercice	10,516	-7,749	2,797	-10,602	4,690
Régularisation du résultat non distribuable	-2,472	1,183	-0,050	0,898	4,274
Sommes Non distribuables de l'exercice	8,044	-6,566	2,747	-9,704	8,964
Distribution de dividende	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Valeur Liquidative	99,533	96,549	104,688	102,144	111,983

Ratio de gestion des placements :

Charges de gestion des Placements / actif net moyen	3,91%	2,96%	2,72%	2,18%	2,34%
Autres charges / actif net moyen	1,83%	0,78%	0,51%	0,46%	0,53%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	-3,77%	-1,30%	-0,16%	-0,12%	-1,32 %

Evènements postérieur à la date de clôture

Les états financiers du fond fcp smart croissance sont arrêtés et autorisés pour publication par le Conseil d'Administration de SMART ASSET MANAGEMENT du 11 Avril 2017. Par conséquent, ils ne reflètent pas les évènements survenus postérieurement à cette date.